

12 Septembre 1934

I- Orient, terre des paradoxes

Un correspondant d’Egypte nous écrit :

« Vous avez relaté dans un de vos derniers numéros, le départ de Tewfic Rifaat Pacha, Président de la Chambre des députés et de plusieurs députés et sénateurs égyptiens qui se sont rendus à Constantinople pour assister au congrès parlementaire international. A l’ordre du jour de ce congrès figure l’étude des capitulations et des privilèges dans les pays d’Orient. Vous avez ajouté que la délégation égyptienne militerait certainement en faveur de leur abolition.

Permettez-moi d’en douter.

La situation intérieure de l’Egypte s’est grandement modifiée depuis deux ou trois mois. La presse, qui avait violemment demandé la suppression des capitulations garde depuis un certain temps, sur cette question, « de Conrart le silence prudent. »

Et voici pourquoi :

Le gouvernement égyptien prépare un projet de loi sur la Presse. Ce projet est d’une sévérité telle qu’il équivaudrait pratiquement à l’étouffement de toute pensée indépendante. Je vous cite deux exemples les caricatures sont prohibées et les droits de la critique historique règlementés avec soin.

Il sera défendu de considérer l’histoire, autrement que sous l’angle officiel. Ecrire sur Ramsès II ou Thoutmès IV peut mener en droite ligne à la prison de la Citadelle.

Ce projet a naturellement suscité de violentes protestations ; elles semblent avoir laissé le gouvernement insensible. Et pourtant cette loi n’a pas encore vu le jour. Une difficulté inattendue est venue en retarder la publication ; celle difficulté, c’est le sort réservé à la presse étrangère d’Egypte.

Il y a en Egypte de nombreux journaux dirigés par des étrangers. Les excepter aurait été réduire à néant les effets de la loi ; elle aurait été immédiatement tournée ; le lendemain même de la promulgation, de braves épiciers auraient dirigé les plus grands quotidiens de langue arabe au monde ; sans compter que cette inégalité de traitement eut été trop flagrante.

Leur appliquer la loi, sous le régime des Capitulations est impossible, sans l’assentiment préalable de l’assemblée générale de la Cour d’Appel Mixte, dont l’avis conforme est fort problématique. Le gouvernement, d’ailleurs, hésite devant un échec éventuel qui le mettrait dans une situation impossible. La liberté de penser et d’écrire, défendue en Egypte et sauvegardée par la magistrature mixte !

Ces raisons péremptoires expliquent le silence actuel de la presse égyptienne. Vous n’y trouverez pas aujourd’hui une allusion déplaisante aux tribunaux mixtes, et la question de l’abolition des Capitulations est proprement enterrée, et pour cause.

C’est aux Capitulations, au régime d’exception des étrangers en Egypte, que la presse doit de ne pas être bâillonnée.

Avec tout cela, on voit difficilement les parlementaires égyptiens rompre des lances à Constantinople pour l'abolition des Capitulations. Du moins le feront ils mollement et sans être soutenus par l'opinion publique. Une honorable et tiède motion renverra aux calendes turques cette épineuse question. »

Orient, terre des paradoxes.

On voit en Egypte un prince du sang à la tête du mouvement ouvrier et les journaux nationalistes à tous crins, - pour défendre leur propre liberté, défendre les Capitulations et les privilèges des étrangers.

Les intérêts, les conceptions de deux civilisations se heurtent et se combattent. Le conflit révèle, sur un point déterminé, un caractère aigu. On se demande avec crainte si ces sentiments ne s'extérioriseront pas à brève échéance.

Pas du tout.- Nous sommes en Orient.

En vingt-quatre heures, ces intérêts contradictoires réalisent l'union sacrée.

Les deux conceptions se fondent harmonieusement dans la même défense d'un grand principe.- Pour un peu, on s'embrasserait.- Et les observateurs stupéfaits et déçus renoncent à comprendre quelque chose à la complexité de ces problèmes.

II.- Sur un référendum périmé

On a exhumé récemment les résultats d'un référendum organisé confidentiellement, il y a quelques années par Emile Eddé et qui prêtait, paraît-il, la majorité des voix à Emile Eddé.

Nous ne savons pas si les paysans d'Ana et ceux du Djebel Barouk, si les tuberculeux des Sablons, les possesseurs d'un compteur et d'une jauge à Beyrouth et les écoliers du Liban ont volé pour Emile Eddé. Mais nous savons ce que vaut ce referendum.

Qu'on fasse remonter c'est aussi probant témoignage de la faveur populaire à trois ans, montre assez qu'on sent qu'il est vraiment trop invraisemblable, trop audacieux de le présenter comme actuel.

Ces résultats périmés qu'on présente à défaut d'autres, nous font penser aux images de leur splendeur que montrent avec émotion les coquettes vieillies. Emile Eddé n'agit guère autrement. Qu'il en vienne déjà à établir sa gloire sur le passé, c'est qu'il proclame lui-même qu'il est un homme fini.